



AUX : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires,
Commission du Codex Alimentarius
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

OBJET : **DEMANDE D'OBSERVATIONS/INFORMATIONS SUR LA LISTE PRIORITAIRE DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES POUR ÉVALUATION OU RÉÉVALUATION PAR LE JECFA**

DATE LIMITE : **30 mai 2013**

OBSERVATIONS : À adresser à :

U.S. Codex Office,
Food Safety and Inspection Service
US Department of Agriculture Secretariat
Room 4861, South Building,
14th Independence Avenue, S.W.,
Washington DC 20250, États-Unis
Courriel : CCRVDVDF-USSEC@fsis.usda.gov

Copies à :

Secrétariat
Commission du Codex
Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur
les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie
Courriel : codex@fao.org

GÉNÉRALITÉS

1. La vingtième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDVDF) est convenu de transmettre la liste de médicaments vétérinaires à faire évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA à la trente-cinquième session de la Commission.
2. Le Comité a également convenu de constituer un groupe de travail physique, présidé par l'Australie, ouvert à tous les membres et observateurs et travaillant en anglais, en français et en espagnol, qui se réunira immédiatement avant sa prochaine session, afin d'examiner les réponses à la lettre circulaire sollicitant des observations et des données sur la Liste des médicaments vétérinaires à faire évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA (REP12/RVDF, par. 117-120 et Annexe IX).
3. La trente-cinquième session de la Commission a approuvé la liste de médicaments vétérinaires à faire évaluer ou réévaluer en priorité par le JECFA avec l'inclusion du chlorhydrate de zilpatérol (REP12/CAC par. 177 et Annexe IV).

APPEL D'OBSERVATIONS

4. Les gouvernements et les organisations internationales concernées sont invités à déposer leurs propositions pour les médicaments vétérinaires à inclure dans la liste prioritaire pour évaluation ou réévaluation par le JECFA et fournir les informations demandées dans l'annexe du présent document.
5. Selon la Section 3.1.2 «Établissement de la liste prioritaire» des *Principes d'analyse de risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments* (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), pour figurer sur la liste prioritaire des médicaments vétérinaires pour lesquels il faut établir une LMR, un médicament vétérinaire candidat devra répondre à l'un ou à l'ensemble des critères suivants:

- Un membre a proposé que le composé soit évalué (un schéma des informations nécessaires au processus d'établissement des priorités par le Comité du Codex sur les résidus de médicaments

vétérinaires dans les aliments a été rempli et peut être présenté au Comité);

- Un membre a développé de bonnes pratiques vétérinaires pour l'utilisation du composé;
- Le composé pourrait poser des problèmes de santé publique et/ou commerciaux au niveau international;
- Le composé est offert dans le commerce; et
- Le demandeur s'engage à fournir un dossier.

6. Les États membres et les organisations internationales qui souhaitent commenter ce document doivent faire parvenir leurs observations **par courrier électronique** aux adresses susmentionnées au plus tard le **30 mai 2013**.

Annexe**SCHÉMA DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AU PROCESSUS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS PAR LE COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS****RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

1. Membre(s) soumettant la demande d'inscription
2. Noms des médicaments vétérinaires
3. Marques
4. Appellations chimiques et numéro de CAS
5. Noms et adresses des principaux fabricants

BUT, CHAMP D'APPLICATION ET RAISON D'ÊTRE

6. Identification de la question de la sécurité alimentaire (danger dû aux résidus)
7. Conformité aux critères justifiant l'inscription dans la liste de priorités

ÉLÉMENTS DU PROFIL DE RISQUE

8. Justification de l'utilisation
9. Pratiques d'utilisation vétérinaire, y compris des renseignements sur les usages approuvés, le cas échéant
10. Produits pour lesquels des LMR Codex sont demandées

BESOIN D'ÉVALUATION DES RISQUES ET QUESTIONS ADRESSÉES AUX ÉVALUATEURS DE RISQUES

11. Questions spécifiques adressées aux évaluateurs de risque

RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES¹

12. Pays où le médicament vétérinaire est homologué
13. LMR nationales/régionales, ou tout autre seuil de tolérance applicable
14. Liste des données disponibles (pharmacologie, toxicologie, métabolisme, déplétion des résidus, méthodes d'analyse)

CALENDRIER

15. Date à laquelle les données pourraient être soumises au JECFA.

¹ Le Membre qui établit un profil de risque préliminaire devrait tenir compte des dernières mises à jour publiées par le JECFA en matière de données requises pour l'évaluation d'un médicament vétérinaire en vue d'établir des DJA/LMR.